



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOUQUES -
EXERCICE 2021

(Article 107 Loi NOTRe)

COMPTE ADMINISTRATIF

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

En application des articles L.2121-14, L.3312-5, L.4312-8 et L.5217-10-10, Monsieur le Président sera invité à quitter la séance au moment du vote après avoir désigné un nouveau président de séance qui sera le rapporteur du Compte Administratif 2021. Ce dernier sera amené à le soumettre au vote des membres du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, il est rappelé que le Compte administratif **présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.**

Le Rapporteur indique que le Compte Administratif fait apparaître un résultat excédentaire de 11 469.92 € pour l'année 2021.

L'évolution des dépenses et des recettes peut être retranscrit comme suit :

• **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Le Compte Administratif du CCAS de Jouques se traduit par des dépenses inscrites sur deux grands chapitres - le 011 et le 65 – pour un montant de 10 611.08 €.

Il est rappelé que le chapitre 011 correspond aux charges à caractères général, soit l'ensemble des dépenses qui participent au fonctionnement courant du service (achat de logiciel, documentation générale, organisation de la Semaine Bleue, fournitures d'alimentation, ...).

Le chapitre 65 correspond aux dépenses liées aux aides financières, aux subventions aux associations (SASS La Chaumière), ...

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 – Dépenses à caractère général	1 934.78 €	2 038.11 €	774.78 €	3 857.80 €
65 – Autres charges courantes	5 166.21 €	4 987.33 €	4 538.60 €	6 642.40 €

67 – Charges exceptionnelles				110.88 €
Total des dépenses	7 100.99 €	7 025.44 €	5 313.38 €	10 611.08 €

Le chapitre 011 inclus :

- la maintenance du logiciel,
- l'organisation des manifestations (Semaine bleue, Galette des rois, ...)
- le renouvellement des abonnements et des cotisations.

Le chapitre 065 inclus :

- les secours d'urgence alloués en 2021,
- les fournitures de chèques services,
- la contribution au Fonds de Solidarité Logement,
- les aides allouées par le Conseil d'administration aux publics en difficultés.

A titre exceptionnel, des intérêts moratoires d'un montant de 110.88 € ont été demandés au Ccas dans le cadre de la régularisation d'un impayé.

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
74 – Dotations subventions	9 044.68 €	6 076.20 €	6 000.00 €	17 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	140 €	150 €	-	5 081.00 €
Total des dépenses	9 184.68 €	6 226.20 €	6 000.00 €	22 081.00 €

La principale recette du CCAS s'inscrit au chapitre 74 et provient de la subvention de la Mairie.

En 2021, deux versements sont venus abonder les recettes de fonctionnement du Ccas par le biais :

- d'un remboursement des chèques services, commandés en surplus au cours de l'année 2020 en prévision des impacts de la crise sanitaire. Les chèques non utilisés ont été restitués cette année.
- d'un don de 81.00 €.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Résultat d'exercice	2 083.69 €	- 799.24 €	686.62 €	11 469.92 €

L'exercice 2021 s'achève donc avec un solde positif de 11 469.92 € qui s'ajoute à l'excédent reporté des années précédentes.

Questions des membres du CA –
Vote pour l'adoption du CA
